

Bibliographie

Objekttyp: **BookReview**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **57 (1906)**

Heft 7

PDF erstellt am: **11.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

commission notifiera le refus au département et aux communes sur le territoire desquelles la propriété est située. Le déclassement pourra avoir lieu dans les mêmes formes et sous les mêmes conditions que le classement.

Le préfet, au nom du département, ou le maire, au nom de la commune, pourra, en se conformant, aux prescriptions de la loi du 3 mai 1841, poursuivre l'expropriation des propriétés désignées par la commission comme susceptibles de classement.

Après l'établissement de la servitude, toute modification des lieux sans l'autorisation prévue sera punie d'une amende de 100 à 3000 francs. La poursuite sera exercée sur la plainte de la commission. La présente loi est aussi applicable à l'Algérie.

Bibliographie.

Ouvrages reçus.

Nous ne rendrons compte à l'avenir que des ouvrages dont on aura adressé un exemplaire à la Rédaction du *Journal forestier suisse*, à Zurich.

Die Holz- und Kohlentransportmittel im südlichen Tessin. Von *Bernhard Freuler*, Oberförster in Ilanz. Tirage à part des archives de la Société suisse des traditions populaires, Bâle, 1906.

Le transport des bois et du charbon dans la partie méridionale du Tessin, se fait d'une foule de façons souvent fort originales. Ici, c'est à dos d'âne et de mulet, voir même sur celui des robustes filles de la montagne, que les menus bois descendent jusqu'au fond des vallées; là, ce sont les luges et les schittes, les chars, les chariots, les voitures, pour le transport des bois de feu; ou bien, les rieses, les couloirs, les câbles pour le téléphéragé des gros bois, sillonnant un peu partout les pentes les plus rapides de la montagne; et jusque aux grandes barques, chargées de bois, qui glissent sur les eaux bleues du lac de Lugano.

Tous ces moyens sont en réalité des mieux adaptés aux conditions locales et, à l'encontre d'autres contrées placées cependant plus favorablement, l'on peut dire, ici rien ne se perd. Grâce au sens pratique des habitants, grâce à leur endurance, les difficultés souvent si grandes, sont supprimées par des moyens, peut-être primitifs, mais ingénieux et l'on arrive ainsi à transporter fort loin, jusqu'aux lieux d'emploi, des marchandises lourdes et encombrantes.

M. Freuler examine successivement ces différents moyens de transports et il les décrit du plus simple au plus compliqué. Son travail accompagné d'un grand nombre de vues et de photographies, est écrit sans aucune prétention, simplement dans le but de montrer ce qui se fait ici, et de servir d'orientation à ceux que cette question intéresse.

La plaquette de M. Freuler n'en est pas moins intéressante et utile, et c'est avec plaisir que nous la signalons aux lecteurs du journal.

*** Sommaire du N° 6 ***
de la „Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen“ rédigée par M. le Dr Fankhauser, à Berne.

Aufsätze: Die Verwendung von Faulholz. — Die Bezähmung des Schmittenbaches bei Zell am See, im mittleren Pinzgau. — **Vereinsangelegenheiten:** Aus den Verhandlungen des Ständigen Komitees. — Motion betr. Schaffung von Urwaldreservationen. — **Mitteilungen:** Die Weissweide von le Fort. — Das glarnerische Vollziehungsgesetz zum Bundesgesetz betr. die eidg. Oberaufsicht über die Forstpolizei. — **Forstliche Nachrichten.** — **Bücheranzeigen.**